

# Le « zéro phyto » sur le territoire communal

Exemples d'opérations

Le cas de Boigny-sur-Bionne



# Pourquoi le « zéro phyto »?

- Présence d'herbicides dans les eaux de surfaces et souterraines,
- Destruction de la biodiversité,
- Apparition d'une demande citoyenne,
- Respect de la législation : Futur arrêté prévu pour 2012 ---> **Interdiction d'utiliser des pesticides sur le domaine public !**



# Quelques initiatives...

- Programme Bretagne Eau Pure
- Charte Terre saine
- Objectif « zéro pesticide dans nos villes et villages »
- ...



# Quelques initiatives...

- Existence de chartes d'engagement des communes comprenant :
  - Objectifs de la charte :
    - Protection des milieux aquatiques et de l'eau potable
    - Protection de la santé
    - Promotion de techniques alternatives
    - Réduction des nuisances et des coûts
  - Engagements du signataire
  - Actions à mettre en œuvre pour réduire les pesticides
  - Partenaires techniques et financiers



# Différents niveaux d'engagement

Programme Bretagne Eau Pure	Charte Terre saine
<p><b>Préalable :</b> Respect de la réglementation en vigueur</p> <p><b>1<sup>er</sup> niveau : engagement « minimal »</b></p> <p>Élaboration et respect des préconisations du plan de désherbage communal</p> <p>Formation des agents techniques applicateurs</p> <p>Enregistrement des pratiques de désherbage</p> <p>Information de la population sur les pratiques de la commune et sur la réglementation en vigueur.</p>	<p><b>Préalable :</b> Respect de la réglementation en vigueur Formation d'au moins la moitié du personnel concerné Evaluation situation initiale : inventaire des sites, diagnostic des méthodes de gestion actuelles, propositions d'amélioration de la gestion, opérations à mettre en œuvre pour limiter les pesticides, calendrier prévisionnel ...</p> <p>Evaluer les quantités utilisées l'année précédant l'engagement (base pour évaluer les progrès)</p> <p><b>1<sup>er</sup> niveau</b></p> <p>Elaboration d'un plan d'entretien et mise en œuvre sur 15% des sites</p> <p>Suivi et bilan des pratiques</p> <p>Etalonnage annuel du matériel de pulvérisation</p> <p>Information de la population de la démarche de la commune, au minimum par des réunions publiques et des articles réguliers dans le bulletin communal.</p>



# Différents niveaux d'engagement

Programme Bretagne Eau Pure	Charte Terre saine
<p><b>2ème Niveau : engagement renforcé</b></p> <p>Utilisation de techniques alternatives sur les zones classées à risque élevé. Prise en compte des contraintes d'entretien dans les nouveaux projets d'aménagement. Mener des actions visant les jardiniers amateurs. Non utilisation des produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux</p>	<p><b>2ème Niveau :</b></p> <p>Mise en œuvre du plan d'entretien (50%) Formation de tous les agents concernés aux bonnes pratiques d'utilisation des pesticides et à la protection de la santé Formation pratique de la moitié des agents concernés aux techniques alternatives aux pesticides Prendre en compte l'entretien sans pesticides dans les nouveaux aménagements Eduquer la population à un jardinage sans pesticides. Communiquer le bilan des actions communales au public</p>

# Différents niveaux d'engagement

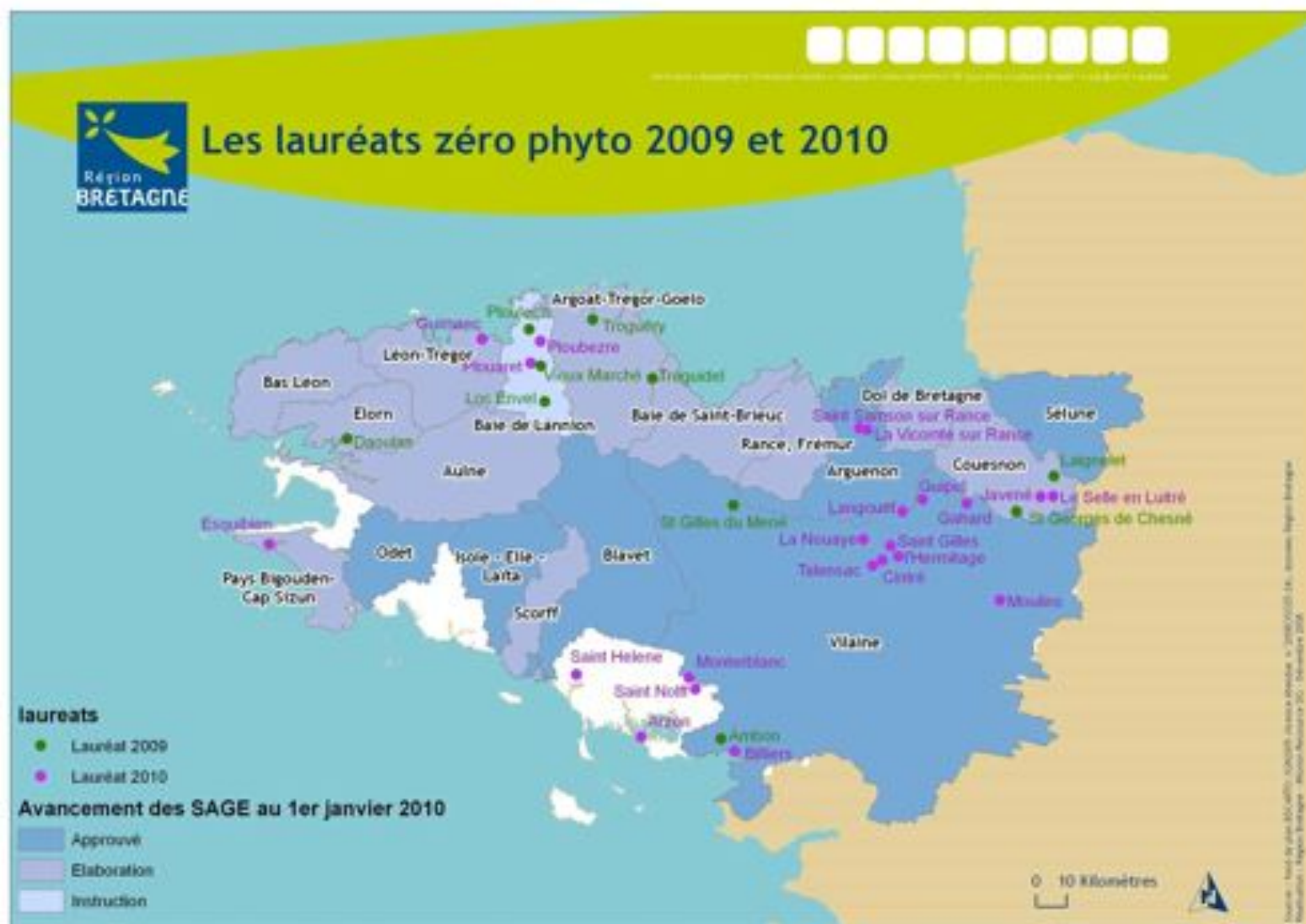
Programme Bretagne Eau Pure	Charte Terre saine
<p><b>3ème Niveau</b></p> <p>Aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé.</p> <p>La commune met en place une politique de développement durable : réduction des intrants (produits phytosanitaires, engrais), ré-utilisation des déchets verts, ...</p>	<p><b>3ème Niveau</b></p> <p>Mise en œuvre du plan d'entretien (90%)</p> <p>Formation pratique de tous les agents aux alternatives aux pesticides</p> <p>Adopter une gestion différenciée des espaces publics</p> <p>Informé in situ des espaces gérés sans pesticides</p> <p>Nommer un référent chargé de la bonne prise en compte du zéro pesticides dans tous les projets de la commune.</p>

# Différents niveaux d'engagement

Programme Bretagne Eau Pure	Charte Terre saine
<p><b>4ème Niveau</b></p> <p>N'utiliser aucun produit herbicide ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (cimetière et terrains de sports inclus) (y compris dans le cas de prestations de service)</p> <p>Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires (sauf ceux autorisés par le cahier des charges agriculture biologique) dans le règlement intérieur des jardins familiaux</p> <p><b>5ème Niveau</b></p> <p>N'utiliser aucun produit phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur, ...) ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (cimetière et terrains de sports inclus) (y compris dans le cas de prestations de service)</p>	<p><b>Mention spéciale « commune sans pesticides » :</b></p> <p>Plus aucun pesticide sur les espaces communaux</p> <p>Sensibilisation au jardinage biologique et au désherbage des allées privées sans pesticides</p> <p>Organisation d'un concours de fleurissement auprès des habitants avec une catégorie sans pesticides.</p>



# Bilan du programme Bretagne Eau Pure



**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

## **Le cas de Boigny-sur-Bionne, commune du Loiret (France)**



# Etude de cas



PPT fourni par Madame Priami élue à la commune

En 2006, l'association **Loiret Nature Environnement** lance l'opération d'**accompagnement des communes** désireuses de réduire progressivement l'utilisation des pesticides chimiques dans les espaces gérés par les services municipaux.



Pour cela, **L.N.E.** propose des actions

- sur le plan technique et
- sur le plan de la communication

En 2006,  
Boigny sur Bionne signe  
la charte d'engagement dans l'opération.



**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

Pour atteindre cet objectif,  
le service des Espaces verts  
adopte deux types d'intervention :

**- l'utilisation de techniques alternatives aux  
herbicides chimiques**

et

**- le non-désherbage**

## « Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».

- Sur les places,
- devant la mairie,
- autour des monuments commémoratifs,
- dans les massifs floraux ...

 **les herbes doivent être éliminées.**

- Dans les allées,
- au pied des arbres,
- sur la plupart des trottoirs ...

 **les herbes peuvent être acceptées ...  
et tondues.**



**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

**Limiter les herbes spontanées**

La bâche est posée au moment de la plantation.



Une bâche tissée en PVC

# Une toile de plantation biodégradable en lin et en chanvre

A la pose de la toile



Une toile est placée avant la plantation des plantes vivaces.



5 mois après



18 mois après



Avant ...et après



Un an après sa pose, la toile a été recouverte d'un broyat de branches issu des travaux des services techniques.



**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

**Accepter les herbes spontanées**



La préservation de la biodiversité est mise en valeur par la **juxtaposition des espaces tondus et des espaces non tondus.**







Une autre solution :  
la prairie fleurie







Dans les allées ou les venelles,  
les passages fréquents évitent la repousse des herbes.







Dans les places, le piétinement freine la repousse des herbes



**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

**Désherber différemment**





Le désherbage mécanique  
est réservé  
à des zones très limitées.





# Le désherbage mécanique



Avant ... et après le binage





Avant ... et après le sarclage



Le débroussailleur à disque  
(ou réciprocatteur) est utilisé  
pour les finitions

Ici, le désherbage mécanique est inadapté car cette aire de jeux est insuffisamment fréquentée.





## Le désherbage thermique à gaz

Achat de 3 désherbeurs thermiques  
(2 portés à dos et 1 tracté)

avec l'aide du Conseil Régional :  
50 % de subvention







Sur les places

Le désherbeur thermique permet de supprimer l'herbe entre les dalles.

Pour une efficacité maximale,  
il doit être utilisé

- par temps sec
- sans vent



Entretien du cimetière

on utilise ...

- le **désherbeur thermique à flamme**  
... **entre les tombes**



et ...

A l'automne prochain,  
l'espace entre les tombes sera imperméabilisé.







Les herbes peuvent être tondues.







Elles peuvent être binées.







et même ... acceptées.



## « Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Une étape complémentaire sera franchie en 2010  
avec **l'acquisition d'un désherbeur mécanique.**

L'activité de binage sera réduite de soixante heures  
(soit 40% du temps de désherbage estimé),  
donc,  
**un risque d'usure lombaire épargné** aux agents des services.

Coût de ce désherbeur mécanique : environ 18 000 €  
Aucune des trois communes ne pouvait engager un tel investissement .

Une solution :  
**la mutualisation**

**« Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».**

**Communiquer avec les différents  
publics**



Une information auprès des administrés  
par un affichage  
dans différents secteurs de la commune





Une journée de **communication auprès des jardiniers amateurs** par l'organisation de la manifestation « Jardiner au Naturel » avec la **participation des associations locales.**





La soirée annuelle du fleurissement



Une rencontre  
avec les jardiniers amateurs

La démonstration  
de quelques techniques alternatives  
par le Service des espaces verts





Des **expositions**  
et des **ballades commentées**  
organisées par la municipalité  
et par Loiret Nature Environnement





# Les panneaux d'exposition réalisés par la FREDON ou par Loiret Nature Environnement



La construction et l'installation d'un nichoir



Des activités de sensibilisation à la biodiversité organisées **dans les écoles** (maternelle et élémentaire)

Un gîte à hérisson



Un abri à chauve-souris



Un gîte à insectes





Dans le prolongement de son engagement,  
la commune accompagne **les habitants**  
qui veulent s'engager **dans la même démarche.**



**« concours »** destiné  
à **encourager et à valoriser**  
les démarches des jardiniers  
Amateurs en faveur de la  
biodiversité.

## Votre commune est déjà engagée dans une démarche zéro pesticide !

Votre commune a signé la charte « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » : elle s'est ainsi engagée dans une démarche qui lui permettra à terme de ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien des emprises municipales (voirie, espaces verts, cimetières, terrains de sport).

Les responsables et employés des services techniques de votre commune sont les véritables artisans de cette démarche « zéro pesticide » qui a pour but de préserver votre santé et votre environnement.

Selon les caractéristiques des zones à entretenir, les agents municipaux peuvent :

- mettre en œuvre différentes méthodes pour cesser d'utiliser des pesticides (le paillage, l'utilisation de plantes couvre-sol, le balayage, le désherbage thermique ou encore la protection biologique intégrée),
- décider de laisser une plus grande place à la végétation spontanée (ils ont alors besoin dans ce cas de votre concours pour expliquer aux passants et autres promeneurs pourquoi laisser pousser certaines « herbes folles » protège notre environnement).

La quasi-totalité des communes de France utilisent des pesticides, et tout particulièrement des herbicides, de manière préventive et curative afin d'empêcher la végétation naturelle de s'installer (au pied des arbres, le long des caniveaux et des murs, dans les fissures, sur les trottoirs en calcaire, etc.).

pourquoi laisser pousser certaines « herbes folles » protège notre environnement).

Inspirez-vous des techniques utilisées par les jardiniers professionnels de votre commune et... passez vous aussi au zéro pesticide dans votre jardin !



- distribution de plaquettes de sensibilisation et d'autocollants  
 - diffusion d'articles dans le journal local et dans le bulletin municipal



# « Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».

## Outils de communication mis à disposition des communes :

Exposition " Zéro pesticide dans nos villes et villages "

Exposition " Zéro pesticide dans nos jardins "

Exposition " Mauvaises herbes, on vous aime "

Brochure " Pesticides : une atteinte grave à la santé et à l'environnement "

Brochure " Les alliés du jardinier... pour un jardin sans pesticide "

Plaquette " Et si votre commune adhéra à la charte Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ? "

Plaquette d'information à l'attention des élus

Plaquette " Cimetières et pesticides "

Plaquette " Des herbes en ville ? Un choix de votre commune "

Techniques alternatives au désherbage chimique

Panneau " Espace sans pesticide ! "

Panonceau " Stop aux pesticides "

Autocollant " Stop aux pesticides "



# Agence de l'eau Artois-Picardie

## Charte d'engagement :

- 5 niveaux d'avancement des pratiques.
- Engagement : respecter au minimum les conditions du niveau 3 dans un délai de 3 ans.
- Niveau 3 engage les communes notamment à
  - utiliser d'une ou plusieurs techniques alternatives sur au moins 50 % des zones à risque élevé,
  - la sensibilisation des jardiniers amateurs et des habitants aux risques sanitaires et environnementaux,
  - la promotion des méthodes alternatives.
- Le passage au « zéro phyto » (niveau 5 de la charte) dans l'entretien des espaces publics doit être réalisé dans un délai de 5 ans.



# Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées

- 62 communes dont :
  - \* **Ville de Pamiers** : opération Zéro Phyto depuis 2005 :
    - Mise en place d'un plan de gestion des espaces communaux conduisant à la réduction de la quantité de pesticides de 180 litres à 10 litres utilisés chaque année.
    - Actions de sensibilisation des habitants de la commune (actions en milieu scolaire, « Zéro Phyto loto », etc)
  - \* **Communauté de Communes du Canton de Saverdun** : Les 10 communes de la Communauté de Communes du Canton de Saverdun s'engagent dans une action de réduction des pesticides avec des actions collectives (ex : achat de matériel en commun, formation des agents techniques).



# Le coût de la démarche « zéro phyto »

- Economie d'intrants
- Gain en terme d'image de la commune
  - Exemple des trophées « zéro phyto » en Bretagne
- Gain en biodiversité
- En France, intervention des agences de l'eau ou de la Région





**Et en Wallonie ?**



# Quartier en santé... sans pesticides

**Objectif: amener la commune et les habitants à abandonner l'utilisation des pesticides sur le territoire d'un quartier.**



**La réduction s'applique tout aussi bien aux espaces verts communaux, aux voiries qu'aux jardins des citoyens.**

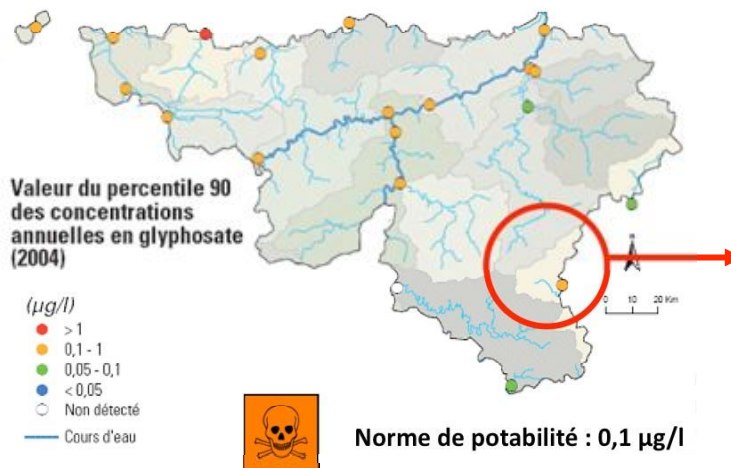




# Projet pilote au Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Contrat de Rivière Haute-Sûre – Interreg PACTE Haute-Sûre)

- Bassin de la Sûre = transfrontalier
- Production d'eau potable
- Pesticides > normes de potabilité!

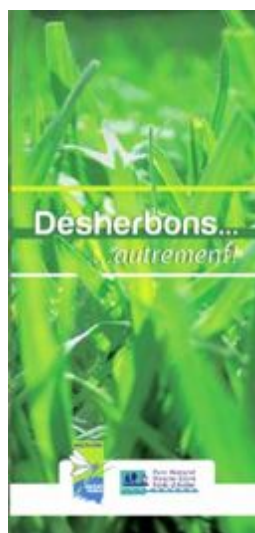
> Action visant à réduire l'utilisation des pesticides chez les particuliers



## Prêt de désherbeurs thermiques aux particuliers

- 3 appareils en prêt à Bastogne et Martelange
- Prêt gratuit
- Lancement de l'opération le 19/09 dernier
- Dépliant dans les communes
- Promo dans les différentes communes (bulletin communal...)

## Réalisation d'un clip d'animation sur le thème des pesticides







# Projet jardins naturels



Entreprises, communes et particuliers :  
Nouvelles dynamiques locales autour  
des jardins naturels



- Coopération entre le GAL Cuestas et le GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- 9 communes concernées
- Plusieurs actions:
  - Aménagement d'1 jardin naturel par commune (Jardin « témoin » sur terrain communal (lieux d'échange, de formation, ...))
  - Accompagnement vers la gestion différenciée des espaces verts

**Objectifs: Communiquer et sensibiliser à l'adoption de nouvelles pratiques favorisant la biodiversité tout en valorisant le savoir-faire local**

- Différents partenaires

AGEPA: Conservation du patrimoine biologique (plants indigènes)

Natagora: Réseau Nature coordonné par Pascal Hauteclair

Pôle Wallon de Gestion Différenciée: Accompagnement de Frédéric Jomeaux



# Merci pour votre attention

Pour plus d'informations :

[www.gestiondifferenciee.be](http://www.gestiondifferenciee.be)

Frédéric Jomaux

0470 99 03 19

[frederic@gestiondifferenciee.be](mailto:frederic@gestiondifferenciee.be)

